

SIÈGE

Rue Joseph II 47, 1000 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 02 239 12 11
DIRECTION GÉNÉRALE management@onssapl.fgov.be
COMMUNICATION com@onssapl.fgov.be
SITE WEB webmaster@onssapl.fgov.be
PERSONNEL hr@onssapl.fgov.be

- Caisse d'allocations familiales
- Sécurité sociale : déclarations, cotisations & inspection
- Maribel social
- Service Social Collectif (SSC)

BUREAU À GAND

Eedverbondkaai 242, 9000 GENT

- Dossiers d'allocations familiales, Flandre Or. et Occ.

BUREAU À MONS

Rue des Cannoniers 1, 7000 MONS

- Dossiers d'allocations familiales du Hainaut

BUREAU À LIÈGE

Place Saint-Jacques 11, boîte 4 - 4000 LIÈGE

- Dossiers d'allocations familiales de Liège & Luxembourg

SIÈGE

Rue Joseph II 47, 1000 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 02 239 12 11
DIRECTION GÉNÉRALE management@onssapl.fgov.be
COMMUNICATION com@onssapl.fgov.be
SITE WEB webmaster@onssapl.fgov.be
PERSONNEL hr@onssapl.fgov.be

- Caisse d'allocations familiales
- Sécurité sociale : déclarations, cotisations & inspection
- Maribel social
- Service Social Collectif (SSC)

BUREAU À GAND

Eedverbondkaai 242, 9000 GENT

- Dossiers d'allocations familiales, Flandre Orientale et Occidentale

BUREAU À MONS

Rue des Cannoniers 1, 7000 MONS

- Dossiers d'allocations familiales du Hainaut

BUREAU À LIÈGE

Place Saint-Jacques 11, boîte 4 - 4000 LIÈGE

- Dossiers d'allocations familiales de Liège & Luxembourg

VOTRE DOSSIER D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nous sommes disponibles tous les jours ouvrables :

- Par téléphone: 8h à 12h et 13.30h à 16h (sauf bureau à Liège : 8h à 12h et 13h à 16h30)
- Visite sur place : 8h à 16h (sauf bureau à Liège : fermé entre 12h et 13h, et ouvert jusqu'à 16h30)

Les données de contact sont mentionnées sur chaque document émanant de votre caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier ou votre numéro de registre national dans tous vos contacts avec votre caisse d'allocations familiales.

INFORMATIONS GÉNÉRALES af@onssapl.fgov.be

www.onssapl.fgov.be > partie « Citoyen »

VOTRE DOSSIER D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nous sommes disponibles tous les jours ouvrables :

- Par téléphone: 8h à 12h et 13.30h à 16h (sauf bureau à Liège : 8h à 12h et 13h à 16h30)
- Visite sur place : 8h à 16h (sauf bureau à Liège : fermé entre 12h et 13h et, ouvert jusqu'à 16h30)

Les données de contact sont mentionnées sur chaque document émanant de votre caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier ou votre numéro de registre national dans tous vos contacts avec votre caisse d'allocations familiales.

INFORMATIONS GÉNÉRALES af@onssapl.fgov.be

www.onssapl.fgov.be > partie « Citoyen »

VOTRE DÉCLARATION DE SÉCURITÉ SOCIALE

GESTION EMPLOYEURS ONSSAPL, RÉPÉTOIRE DES EMPLOYEURS, BCE repertoppl@onssapl.fgov.be

DÉCLARATIONS Pour toute question relative à votre déclaration de sécurité sociale, veuillez contacter votre gestionnaire de dossier. Si vous ne connaissez pas votre gestionnaire, veuillez contacter le numéro général 02 239 14 00 ou envoyer un e-mail à Dmfappl53@onssapl.fgov.be

SUIVI FINANCIER DÉCLARATIONS facture@onssapl.fgov.be

PRIMES, MESURES POUR L'EMPLOI maribel@onssapl.fgov.be

DEMANDE D'ASSISTANCE AU SEIN DE VOTRE ADMINISTRATION LOCALE inspect@onssapl.fgov.be

STATISTIQUES, DONNÉES CHIFFRÉES stat@onssapl.fgov.be

www.onssapl.fgov.be > partie « Employeur »

VOTRE DÉCLARATION DE SÉCURITÉ SOCIALE

GESTION EMPLOYEURS ONSSAPL, RÉPÉTOIRE DES EMPLOYEURS, BCE repertoppl@onssapl.fgov.be

DÉCLARATIONS Pour toute question relative à votre déclaration de sécurité sociale, veuillez contacter votre gestionnaire de dossier. Si vous ne connaissez pas votre gestionnaire, veuillez contacter le numéro général 02 239 14 00 ou envoyer un e-mail à Dmfappl53@onssapl.fgov.be

SUIVI FINANCIER DÉCLARATIONS facture@onssapl.fgov.be

PRIMES, MESURES POUR L'EMPLOI maribel@onssapl.fgov.be

DEMANDE D'ASSISTANCE AU SEIN DE VOTRE ADMINISTRATION LOCALE inspect@onssapl.fgov.be

STATISTIQUES, DONNÉES CHIFFRÉES stat@onssapl.fgov.be

www.onssapl.fgov.be > partie « Employeur »

VOTRE SERVICE SOCIAL (Si affilié au Service Social Collectif (SSC))

TÉLÉPHONE 02 239 12 72

INFORMATIONS GÉNÉRALES ssc@onssapl.fgov.be

VOTRE SERVICE SOCIAL (Si affilié au Service Social Collectif (SSC))

TÉLÉPHONE 02 239 12 72

INFORMATIONS GÉNÉRALES ssc@onssapl.fgov.be

.be


ONSSAPL

Office national de sécurité sociale
des administrations provinciales et locales

.be


ONSSAPL

Office national de sécurité sociale
des administrations provinciales et locales

SITE WEB ONSSAPL

PARTIE « CITOYEN »

Les informations ont été regroupées en fonction d'événements importants de la vie familiale et professionnelle comme, par exemple, la naissance d'un enfant, le départ à la retraite d'un travailleur, des études à l'étranger pour l'enfant, l'hospitalisation d'un membre de la famille, etc. Cette partie du site Internet met l'accent sur les prestations familiales (les allocations familiales, l'allocation de naissance et la prime d'adoption), en précisant, dans chaque cas, les services offerts par le SSC pour les membres du personnel des administrations affiliées.

PARTIE « EMPLOYEUR »

Les employeurs recevront ainsi une réponse à des questions telles que « Comment puis-je m'affilier à un régime de pension pour personnel nommé ? », « De quelles cotisations dois-je m'acquitter ? », « Comment puis-je bénéficier des montants du Maribel social ? », « Comment puis-je demander une attestation de l'employeur ? », etc. À chaque fois, ces informations sont complétées par de la documentation, les formulaires ad hoc, les coordonnées nécessaires et des liens utiles.

PARTIE « ONSSAPL »

L'ONSSAPL en tant qu'institution : un historique, une présentation des missions et de sa place au sein du secteur de la sécurité sociale, les coordonnées des personnes de contact, nos adresses et une page d'offres d'emploi. Le contenu du site Internet est régulièrement actualisé. Les personnes qui souhaitent rester informées de ces mises à jour ont la possibilité de s'inscrire à la lettre d'information..

➤ www.onssapl.fgov.be

SITE WEB ONSSAPL

PARTIE « CITOYEN »

Les informations ont été regroupées en fonction d'événements importants de la vie familiale et professionnelle comme, par exemple, la naissance d'un enfant, le départ à la retraite d'un travailleur, des études à l'étranger pour l'enfant, l'hospitalisation d'un membre de la famille, etc. Cette partie du site Internet met l'accent sur les prestations familiales (les allocations familiales, l'allocation de naissance et la prime d'adoption), en précisant, dans chaque cas, les services offerts par le SSC pour les membres du personnel des administrations affiliées.

PARTIE « EMPLOYEUR »

Les employeurs recevront ainsi une réponse à des questions telles que « Comment puis-je m'affilier à un régime de pension pour personnel nommé ? », « De quelles cotisations dois-je m'acquitter ? », « Comment puis-je bénéficier des montants du Maribel social ? », « Comment puis-je demander une attestation de l'employeur ? », etc. À chaque fois, ces informations sont complétées par de la documentation, les formulaires ad hoc, les coordonnées nécessaires et des liens utiles.

PARTIE « ONSSAPL »

L'ONSSAPL en tant qu'institution : un historique, une présentation des missions et de sa place au sein du secteur de la sécurité sociale, les coordonnées des personnes de contact, nos adresses et une page d'offres d'emploi. Le contenu du site Internet est régulièrement actualisé. Les personnes qui souhaitent rester informées de ces mises à jour ont la possibilité de s'inscrire à la lettre d'information..

➤ www.onssapl.fgov.be

PORTAIL SÉCURITÉ SOCIALE

L'ONSSAPL s'adresse également via le site portail de la sécurité sociale aux employeurs affiliés.

www.securitesociale.be est un site séparé qui couvre le secteur complet de la sécurité sociale. Il contient des informations et des services online à l'aide desquels les « entreprises » peuvent transmettre un grand nombre de déclarations par la voie électronique : DmfA(PPL), Dimona(PPL), DRS, ...

Etant donné que les employeurs locaux et provinciaux affiliés à l'ONSSAPL constituent un groupe spécifique dans le secteur, une partie du site portail est réservée aux « employeurs ONSSAPL ».

➤ www.securitesociale.be

PORTAIL SÉCURITÉ SOCIALE

L'ONSSAPL s'adresse également via le site portail de la sécurité sociale aux employeurs affiliés.

www.securitesociale.be est un site séparé qui couvre le secteur complet de la sécurité sociale. Il contient des informations et des services online à l'aide desquels les « entreprises » peuvent transmettre un grand nombre de déclarations par la voie électronique : DmfA(PPL), Dimona(PPL), DRS, ...

Etant donné que les employeurs locaux et provinciaux affiliés à l'ONSSAPL constituent un groupe spécifique dans le secteur, une partie du site portail est réservée aux « employeurs ONSSAPL ».

➤ www.securitesociale.be